



Auzeville/Castanet, le premier décembre 2017

**Convocation à l'Assemblée Générale
Ordinaire du 16 décembre 2017 et annonce de l'Assemblée générale électorale du 20 janvier 2018**

Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous informer par la présente que l'Assemblée générale ordinaire de l'association « GOELANGYM » se tiendra :

**le samedi 16 décembre 2017 à 10h00 à la mairie d'Auzeville Salle de la rotonde
Une deuxième Assemblée générale aura lieu au mois de janvier afin de procéder à l'élection du
nouveau Conseil d'Administration du club et du nouveau bureau**

ORDRE DU JOUR

- Présentation du club
- Rapport moral, orientations et politique générale de l'association
- Résultats sportifs 2016 -2017
- Bilan financier 2016-2017
- Objectifs 2017-2018
- Cotisations 2018-2019. Budget prévisionnel 2017-2018
- Approbation des objectifs, des cotisations et du budget prévisionnel 2017-2018
- Questions diverses

Le renouvellement électif du Conseil d'administration et du bureau aura lieu le samedi 20 janvier 2018. Une deuxième convocation vous sera envoyée d'ici la fin du mois de décembre.

Nous attendons d'ores et déjà vos candidatures (par mail à l'adresse suivante : tresorier@goelangym.com) , en signalant si vous souhaitez intégrer le conseil d'administration et/ou le bureau directeur.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, chers adhérents, l'expression de nos salutations gymniques les meilleures.

Les Co-présidents
Laurence GUIBAL et Philippe CHEOUX-DAMAS

Mandat

La procuration doit être donnée par écrit et revêtue de la signature du mandant (celui qui donne la procuration)

Je soussigné M./Mme
Demeurant (adresse)

Membre ou représentant légal d'un membre mineur de l'association GOELANGYM
AUZEVILLE-CASTANET donne pouvoir à
M./Mme
demeurant (adresse)

afin de me représenter à l'assemblée générale Ordinaire du 16 décembre 2017 de
l'association afin de délibérer et prendre part au vote en mes lieu et place sur les
questions portées à l'ordre du jour.

Fait à _____, le

Signature du mandant

Mandat

La procuration doit être donnée par écrit et revêtue de la signature du mandant (celui qui donne la procuration)

Je soussigné M./Mme
Demeurant (adresse)

Membre ou représentant légal d'un membre mineur de l'association GOELANGYM
AUZEVILLE-CASTANET donne pouvoir à

M./Mme
demeurant (adresse)

afin de me représenter à l'assemblée générale Ordinaire électorale du 20 janvier 2018 de
l'association afin de délibérer et prendre part au vote en mes lieu et place sur les
questions portées à l'ordre du jour.

Fait à _____, le _____